

Pourquoi faut-il préserver ces boisements ?

A l'interface entre l'eau et la terre, les boisements de bords de cours d'eau, également appelés boisements « rivulaires », forment des corridors écologiques et remplissent de nombreuses fonctions. Leur fonctionnement est intimement lié à la rivière et ils s'intègrent ainsi dans un écosystème propre à de nombreuses espèces végétales ou animales. Aujourd'hui ces milieux portent différents enjeux, à la fois économiques et écologiques, et méritent donc notre attention.

Ils jouent un rôle de protection contre les inondations et les phénomènes d'érosion

Ils agissent comme « frein dynamique » face à une crue, en limitant la vitesse d'écoulement des eaux, sa force et ses impacts. Ce rôle qu'ils jouent leur a donné le nom de « boisements écrêteurs de crue ».

En outre, grâce à leur système racinaire, ils maintiennent les sols et limitent les pertes causées par le ruissellement et l'érosion des berges.



Ce sont des milieux naturels abritant une biodiversité riche et parfois spécifique

A cheval entre deux milieux physiques distincts, l'eau et la terre, ces boisements abritent de nombreuses espèces telle que l'emblématique desman des Pyrénées et de nombreuses espèces de flore patrimoniale. Cette biodiversité riche est menacée par la fragmentation des milieux que causent les activités humaines. Les enjeux tiennent à la fois dans leur protection et leur restauration.



Par leur exploitation / valorisation, ils font partie intégrante de l'économie du territoire

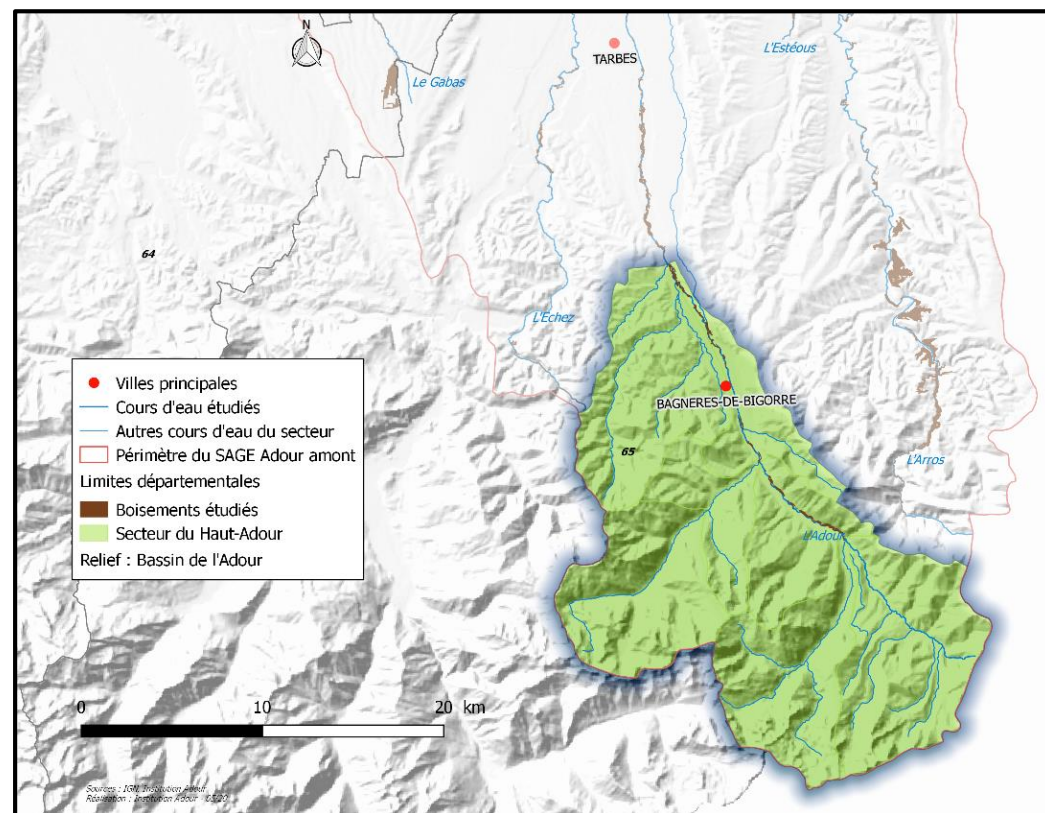
Le développement du bois énergie dans le cadre de la transition énergétique engendre un besoin en ressource auquel les boisements rivulaires répondent de plus en plus. Ici, l'enjeu concerne principalement la conciliation des activités sylvicoles et des méthodes de gestion des milieux rivulaires.



Le sous-bassin :

Le secteur du Haut-Adour correspond à la partie montagneuse du bassin versant. L'Adour y naît à Campan, dans les Hautes-Pyrénées, à la confluence de trois ruisseaux (Adour de Payolle, Adour de Gripp et Adour de Lesponne). La limite du Haut-Adour se situe au niveau de Montgaillard, point à partir duquel s'étend la plaine de l'Adour qui descend progressivement vers le Nord.

Ce bassin versant étant presque exclusivement montagneux, ses cours d'eau sont de type torrentiel. La végétation strictement rivulaire (sous l'influence du cours d'eau) se limite donc à la ripisylve, qui forme une bande très étroite de quelques mètres. Cela explique l'absence totale de boisement rivulaire en amont Bagnères-de-Bigorre. En aval, les pentes plus douces sont plus favorables au développement de ce type de milieu, et ce jusqu'à Montgaillard.



Les boisements rivulaires du Haut-Adour

Analyse du risque inondation :

Le secteur du Haut-Adour est principalement exposé au risque des crues torrentielles, du fait des fortes pentes. La végétation rivulaire constitue la première barrière face à ces événements car elle permet, d'une part, de réduire les vitesses d'écoulement et, d'autre part, de retenir une partie des matériaux charriés (qui peuvent atteindre des tailles importantes et causer de gros dégâts). Les pentes plus faibles de la partie aval du secteur engendrent un élargissement du lit majeur de l'Adour, les boisements rivulaires qui y ont été recensés jouent leur rôle d'écrêteurs de crue et doivent être conservés et gérés.

Analyse des enjeux d'érosion :

Entre Bagnères-de-Bigorre et Soues, un espace de mobilité a été défini. Il constitue l'emprise dans laquelle l'Adour est libre de divaguer. Les enjeux inclus dans cet espace ne sont donc plus prioritaires. Néanmoins, l'espace de mobilité n'inclut pas les ponts qui, eux, doivent être préservés de l'érosion latérale (phénomène affaiblissant les piles ponts au niveau des berges) causée par le cours d'eau. La gestion de la végétation rivulaire en amont de ces infrastructures doit donc être pensée dans le but de les protéger, car leur présence réduit les vitesses d'écoulements et limite la pression subie par les ouvrages. Une absence d'entretien de ces boisements génère aussi la création d'embâcles qui deviendront ensuite des menaces pour les ouvrages dès que le débit du cours d'eau augmente.

De façon générale, la végétation demeure aussi un outil pour lutter contre l'érosion des berges grâce aux capacités de fixation du sol de leur système racinaire. Bien que ce phénomène soit très marginal sur le Haut-Adour, il peut localement s'appliquer, selon les situations.

Activité de la filière bois :

L'activité sylvicole est présente sur le Haut-Adour, mais elle concerne principalement l'exploitation des forêts de montagne. On ne trouve aucune plantation en bord d'Adour sur ce secteur. Il n'en demeure pas moins important d'utiliser des méthodes adaptées lorsqu'un petit cours d'eau traverse une exploitation.

La filière bois énergie est quant à elle en plein développement dans le département, la demande en bois de feuillus augmente donc d'années en années. Sur ce bassin versant trois communes sont aujourd'hui équipées de chaudières à plaquettes ou à granulés destinés au chauffage de bâtiments publics ou de logements. Une attention particulière doit être portée aux boisements rivulaires de ce sous-bassin pour éviter qu'ils ne subissent une trop forte pression en raison des besoins d'approvisionnement. De même, il convient d'éviter de reporter la pression d'exploitation sur d'autres sous-bassins limitrophes, aussi le développement des circuits d'approvisionnement doit être pensé de façon cohérente en fonction des besoins et de la disponibilité en bois de chaque sous-bassin versant.



L'Adour à Beaudéan

Enjeux écologiques du sous-bassin :

Le sous-bassin du Haut-Adour combine des enjeux liés aux milieux humides des rivières et aux milieux de montagne. Il abrite notamment une des espèces emblématiques les plus menacées : le desman des Pyrénées. Cette espèce étant très sensible aux perturbations de son milieu, toute action portée sur la végétation en bord de rivière doit être pensée pour limiter les impacts potentiels, notamment la dégradation de la qualité de l'eau.

Le Haut-Adour abrite une flore riche et diversifiée. On relève notamment la présence du perce neige, de la scrofulaire des Pyrénées et de la bartsie en épi au dessus de la confluence avec l'Adour de Lesponne.

C'est entre Bagnères-de-Bigorre et Montgaillard qu'apparaissent les premiers boisements rivulaires de l'Adour. Ce sont d'abord des aulnaies-frênaies qui le bordent en aval de Bagnères-de-Bigorre, puis les boisements alluviaux se diversifient à partir d'Ordizan (présence de l'orme, du saule, du peuplier noir et du chêne). Ces boisements sont le premier maillon de la chaîne et doivent être préservés. Cependant, la diversité biologique de ces sites est directement menacée par la présence de plantes exotiques envahissantes, très nombreuses sur le secteur. La concurrence qu'elles exercent avec les espèces locales en font un facteur de dégradation important.



**Vous cherchez des informations complémentaires ou plus précises ?
Des outils sont à votre disposition !**

Les atlas cartographiques de la démarche, déclinés par type d'enjeu :

- Localisation et typologie des boisements rivulaires → 1 atlas
- Inondation → 2 atlas
- Erosion → 1 atlas
- Biodiversité → 2 atlas



Disponibles en téléchargement sur :
www.institution-adour.fr

Des professionnels et experts sont également là pour vous conseiller !

Gestion forestière : CRPF (forêts privées) et ONF (forêts publiques)

Connaissance, conseil et sensibilisation : Arbres et Paysages 65, CBNPMP, CEN-MP, CPIE 65

Gestion de la rivière et de ses enjeux : SMAA (syndicat mixte de l'Adour amont)

Travaux : Services de l'état - DDT 65